



**COMPTE RENDU DE  
LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2014**

**Mairie de RIVOLET**

69640

**Présents:** Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Baptiste CHASSET, Laure d'HARCOURT, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET

**Excusées :** Nadine BIARD (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)  
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)  
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLOT)

**Secrétaire de séance:** Annick THOMASSET

*Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.*

*Le compte-rendu du Conseil municipal du 25 septembre 2014 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.*

**1. DELIBERATION – POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE –  
GARDERIE PERISCOLAIRE – C.D.D.**

*Monsieur le Maire informe les conseillers que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) de Madame Bernadette DUCROT s'est terminé le 4 octobre 2014 inclus. Malgré les nombreuses requêtes auprès des institutions (Pôle emploi, Madame la Sénatrice Elizabeth LAMURE), ce contrat n'a pu être prolongé.*

*Actuellement, la commune peut proposer à Madame Bernadette DUCROT un Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.) de 17h par semaine en période scolaire (soit 14h35 annualisée) du 6 octobre 2014 au 3 juillet 2015. Ce volume horaire correspond aux horaires de la garderie périscolaire.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce recrutement pour 17h effectuées par semaine en période scolaire.*

## **2. POINT FINANCIER – INFORMATIONS EMPRUNT SALLE DES FETES :**

*Madame Béatrice BOUGAIN informe les conseillers de la situation financière de la commune au 16 octobre 2014. La trésorerie est positive avec 122 292.94 €.*

*A ce jour, ont été réalisées :*

- 65,46% des dépenses de fonctionnement
- 32,80% des dépenses d'investissement
- 78,66% des recettes de fonctionnement
- 41,90% des recettes d'investissement

*Monsieur Gilles AUTHIER présente la réflexion menée par la Commission « Finances » sur le financement des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour la création d'un restaurant scolaire.*

*Le Département du Rhône attribuera une subvention de 33 631€ (45% de 240 985€) et l'Etat versera au titre de la DETR 2014 une subvention représentant 35 % du coût du projet (limitée à 166 250€).*

*Pour connaître les capacités de remboursement de la commune, le percepteur a été rencontré. Il en ressort qu'un montant de ce projet de 350 000 € peut être assez facilement financé par la commune vu son taux d'endettement actuel qui est relativement faible.*

*Après plusieurs échanges avec l'architecte, il en ressort que le coût du projet, compte tenu des travaux de rénovation de la grande salle qui ont déjà été réalisés, ne peut pas être réalisé à moins de 435 000 € HTVA (fourchette haute, maîtrise d'œuvre incluse).*

*En prenant en compte les subventions évoquées ci-avant, le montant à la charge de la commune s'élèverait donc à environ 250 000 € HTVA.*

*En faisant une règle de trois par rapport aux chiffres évoqués avec le percepteur, avec comme hypothèses un taux d'intérêt de 2,5 % sur un emprunt de 250 000 € sur 20 ans, le remboursement annuel pour la commune serait d'environ 16 000 €.*

*Au vu du budget actuel et notamment les revenus des biens immobiliers de la commune, en envisageant une légère hausse des taux d'imposition des impôts locaux, et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, le financement du projet phare de ce mandat rendu indispensable par le nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire est possible.*

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le financement de ce projet pour un montant total de 435 000€.*

## **3. TOUR DES COMMISSIONS**

### **3.1 – Bilan des N.A.P. :**

*Madame Raymonde MUTABAZI fait le compte rendu à l'assemblée du 1<sup>er</sup> bilan réalisé avec les enseignants, intervenants, représentants de la mairie et les représentants des parents d'élèves lors de la réunion du 13 octobre.*

*Les différentes parties ont un avis positif sur le déroulement de ces N.A.P. Il convient toutefois de noter les remarques suivantes :*

- *La nécessité d'une pause pour les élèves entre la fin des cours et le début des activités périscolaires (pause devant être instaurée sur le temps scolaire de 15h15 à 15h30).*
- *Le problème d'utilisation des salles mis à disposition pour les N.A.P. La salle de l'auberge pourra être utilisée dès la réception du mobilier (table et chaises).*
- *Quelques enfants ne semblent pas avoir choisi l'activité et perturbent le groupe. Les élèves ont pu exprimer leur impression lors d'échanges sur le temps scolaire.*

*Un 1<sup>er</sup> sondage auprès des intervenants a été effectué pour savoir s'ils souhaitent ou non poursuivre au second trimestre (à partir de 5 janvier 2015).*

### **3.2 – Commission « Bâtiments » :**

*Elle s'est réunie pour faire une visite de terrain des bâtiments communaux et établir la liste des travaux d'entretien à effectuer. Par exemple, les toilettes de la salle de réunion de la mairie vont être aménagées pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront effectués par les cantonniers.*

*Monsieur le Maire informe les conseillers que l'école a changé de normes de sécurité avec un passage en 5<sup>ème</sup> catégorie, qui est moins contraignante que la 4<sup>ème</sup> catégorie.*

### **3.3 – Commission « Voirie »:**

*Le budget d'investissement pour la « Voirie » est de 60 000€, montant identique aux années précédentes avec la CCBNM.*

*Pour respecter ce budget, la commission a répertorié les routes dégradées sur la commune et établi des secteurs prioritaires.*

*La commission mène aussi une réflexion pour élaborer un nouveau Plan de Boisement. Le plan actuel datant de 1995 se doit d'être révisé.*

## **4. INFORMATIONS DIVERSES :**

### **4.1. – Classes à Horaires Aménagés Musique (C.H.A.M.)**

*Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la C.A.V.B.S. concernant le dispositif « C.H.A.M » proposé par le Conservatoire de Musique de Villefranche en partenariat avec l'école publique Albert Dumontet de Villefranche.*

*Il est demandé aux communes membres une participation financière de 832,85€ pour les frais induits par l'admission d'un élève habitant la commune en classes C.H.A.M.*

*Après délibération, le Conseil municipal décide par 2 voix contre, 2 abstentions et 11 pour, d'accepter de prendre en charge ces frais induits.*

### **4.2. – Commission « Communication »**

*Madame Raymonde MUTABAZI informe le Conseil que la prochaine réunion du comité de rédaction du « Rivolien » aura lieu le 31 octobre à 14h.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.***